

Bulletin Municipal

JANVIER 2011

**R
o
u
z
i
e
r
s**



*Char restauré par Alain Fau d'Inchivala
à l'occasion de la fête du battage
en Août 2003*

*Alain Fau fût secrétaire de mairie de Rouziers quelques temps
lorsque son père Paul dirigeait la commune.
Nous tenions à lui rendre hommage.*

Le mot du Maire

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers administrés

Comme chaque année maintenant, je viens par ce bulletin vous présenter mes vœux. En espérant que cette nouvelle année 2011 vous maintienne en bonne santé et vous apporte ainsi qu'à vos proches les meilleures choses possibles.

La carte communale est pratiquement bouclée, une présentation va en être faite en mairie. Je vous invite à nous communiquer toutes vos observations. Le lotissement en bas du bourg devrait aboutir cette année. La réglementation nous freine un peu. Une rencontre avec les services de l'Etat est programmée prochainement. Il va falloir se battre pour obtenir une issue favorable, nous y arriverons.

Le projet d'agrandissement du cimetière est en bonne voie. Les travaux sont chiffrés, les appels d'offres vont partir. Nous souhaitons le début des travaux le plus tôt possible.

Certains d'entre vous offusqués de voir auprès des containers un amoncellement de détritiques, nous ont contactés. Il existe sur le territoire de la communauté une déchetterie. Des cartes pour y accéder sont disponibles en mairie. Venir déverser ses poubelles ici n'est pas tolérable et ternit l'image que nous voulons montrer de Rouziers auprès des rouziérois et rouziéroises, mais aussi des touristes ou des passants occasionnels. Ceci est un devoir de chaque citoyen et je souhaite que cela ne se reproduise pas. Vous voilà prévenus...

La voirie est le poste le plus important de notre budget, en 2010 nous avons commandé de nombreuses réfections et améliorations. J'espère qu'elles vous ont apporté des satisfactions.

Les conditions météo n'ont pas permis de finir le revêtement par endroits, ce sera fait dès le printemps. Cette année ce poste sera réduit vu les autres investissements programmés.

Nous sommes tenus de réaliser un schéma d'assainissement. Cette étude à mon sens inutile, mais incontournable nous permettra seulement à priori d'économiser des frais sur les prochaines installations. L'arrivée du SPANC* est annoncée pour cette fin d'année ou début de la prochaine. (*cf bulletin 2009)

La vie associative s'est relancée. La fête de cet été a connu un vif succès. D'autres animations ont vu le jour. Le 12 juillet prochain le Tour de France cycliste traverse notre territoire. Cette manifestation sportive draine un public nombreux. Rouziers sera cité sur les chaînes TV. Nous devons profiter de cette affiche pour présenter notre commune.

J'étudie la faisabilité à moindre coût d'un site internet qui mettrait en valeur notre patrimoine, notre économie et ses acteurs, nos associations et tout ce qui peut y être rattaché...

Le 30 mai dernier nous avons remis la médaille de la famille française à 5 mamans. Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée.

Le CCAS organise aussi en décembre un repas pour les seniors suivi du Noël pour les enfants de moins de 10 ans. Instigateur il y a 3 ans de ces faits, je m'interroge aujourd'hui (et je ne suis pas le seul) sur la pérennité de cette journée qui se veut être un moment de rencontre et d'échanges entre les différentes générations. Que faut-il faire ?

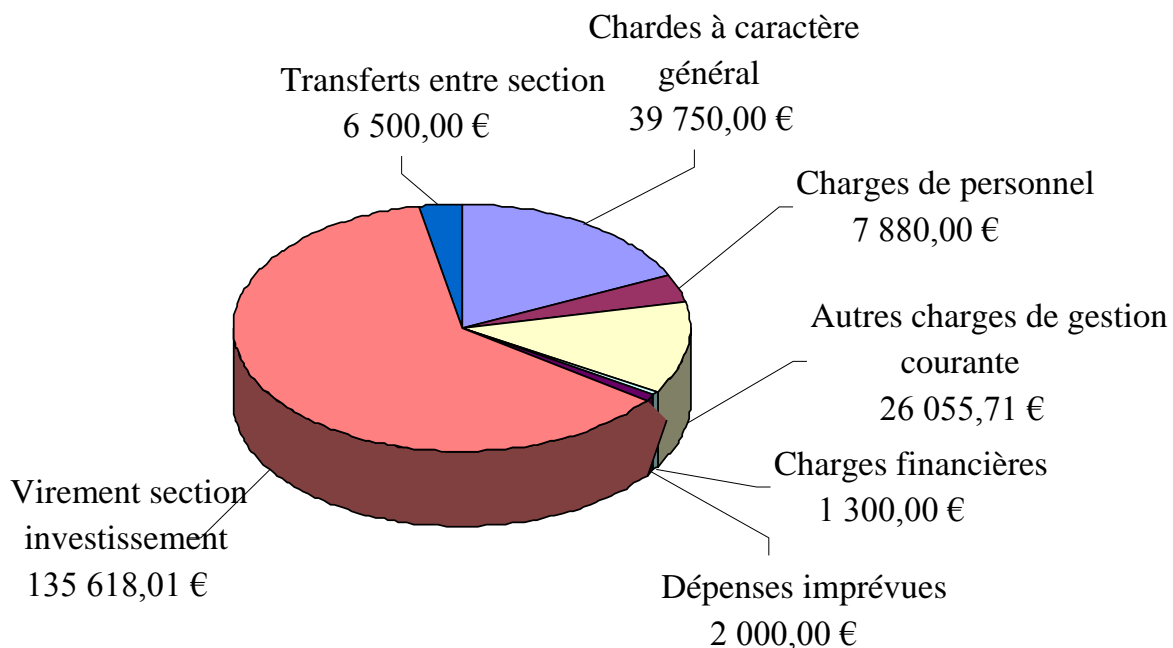
Beaucoup de travaux et chantiers sont au menu de 2011, j'espère qu'ils seront menés à terme. Avec le conseil municipal, je ferai le maximum pour y arriver. Je suis à votre écoute et souhaite une participation de chacune et chacun d'entre vous (dans la mesure du possible) à la vie communale.

Budget communal 2010

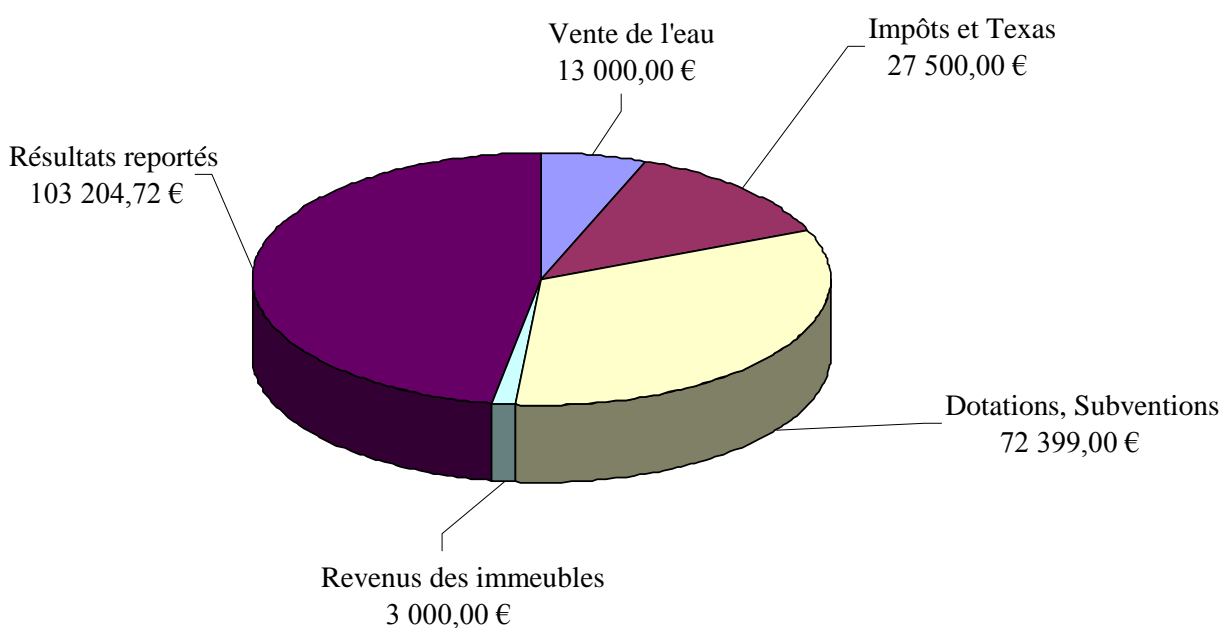
Le budget comporte deux parties :
la section « **Fonctionnement** » et la section « **Investissement** »

La partie « fonctionnement » s'équilibre à **219.103.72 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

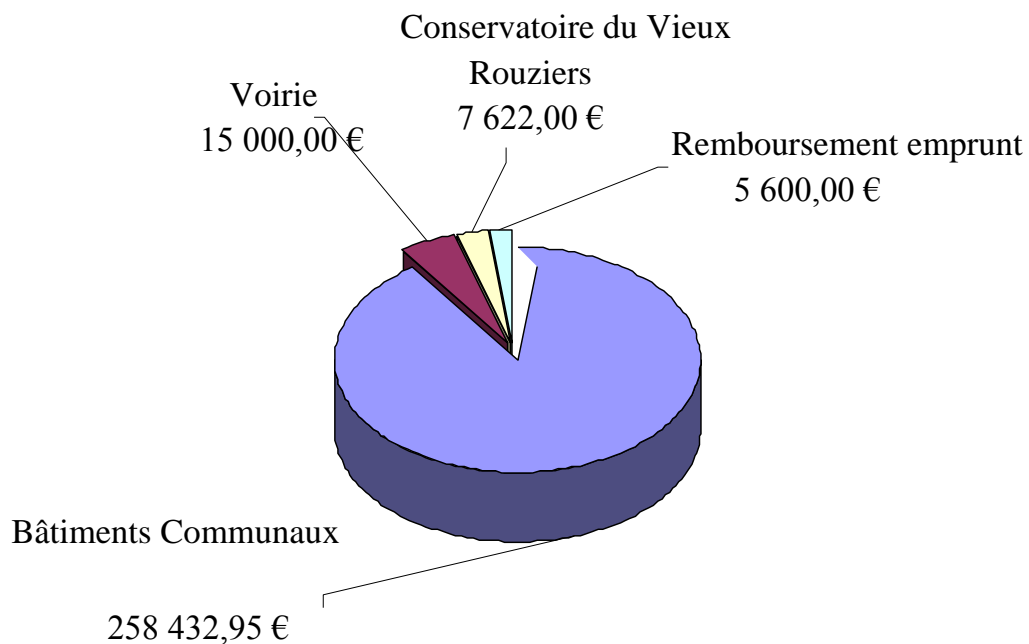


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

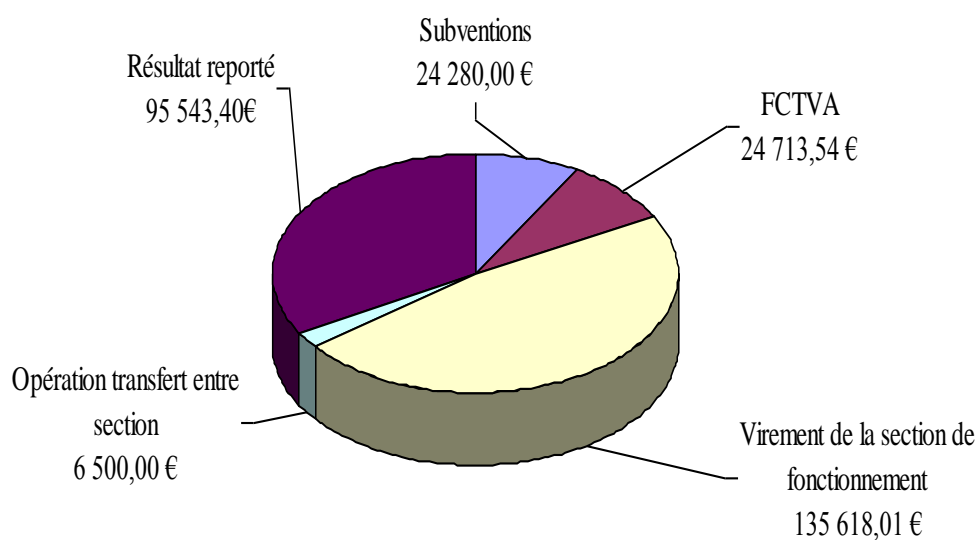


Pour la partie « Investissement », il s'équilibre à 28 654.95 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



La vie communale

☞ Bienvenue aux nouveaux habitants :



Mr et Mme CHAUVASSAGNE, nouveau propriétaire de la maison de Mme SABATIER à Puechmanier.

☞ Mais aussi à :

Adrien Langlois, né le 2 mai au foyer de Frédéric et Maryline Langlois du Bourg



☞ Les décès :

Ils nous ont quittés :

Mme Cor Julie de Reilhac, le 17 Juin 2010

Mr ALBOUIS décédé le

Mme MARCENAC Marcelle décédée le 11 Juin 2010 aux Bessonies

Mme FAU Veuve LANDRON Jeanne décédée le 9 Décembre 2010 à Neuilly Sur Seine

Mr FAU Alain d'Inchivala, le 14 décembre 2010

Mr MOMBOISSE Urbain décédé le 19 décembre 2010 à Ytrac

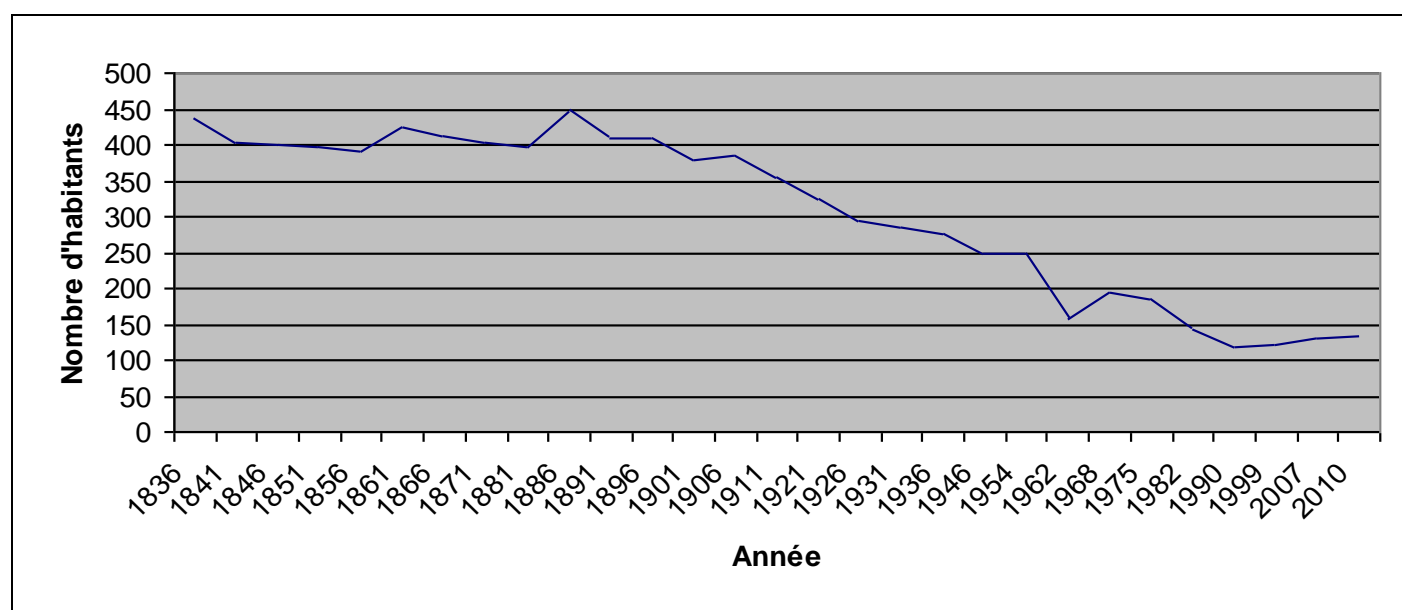
☞ Départ de la commune

Au Puech, Mr et Mme SIMON et leurs 4 enfants sont partis.

Pardon pour les éventuels oublis !!!!!

☞ Démographie :

La population de Rouziers de 1836 à 2010 :



Il est difficile d'imaginer notre territoire avec 450 âmes, pourtant ce fût le cas en 1886. Depuis 1990, la tendance s'inverse, souhaitons que cette courbe remonte.

Le 31 mai, les mamans étaient à l'honneur !!!

A l'occasion de la fête des mères, nous avons remis la médaille de la Famille Française à 5 mamans.



NOEL

Malgré les efforts du CCAS, le nombre de participants a fléchi en ce jour de décembre « givré et glacial ». Le repas préparé par Pierre Couderc a ravi tous les convives qui attendent déjà l'édition 2011.

Ils avaient été sages !!

Le père Noël est une nouvelle fois passé, 17 enfants ont reçu le cadeau du CCAS avant de partager un goûter avec les participants du repas.

La vie associative rouziéroise

L'ACCA

Nos valeureux chasseurs ont tirés cet automne 6 chevreuils et 7 sangliers mais aucun lièvre ni gibier à plume. Malgré leur bonne volonté des chasseurs, des dégâts importants ont été occasionnés dans les récoltes. Il est regrettable que certains chasseurs de l'AICA avec chiens de pied à sanglier soit réticents à la prolongation de cette chasse.

L'ACCA ainsi que le Président tient à remercier Mr Daniel CONDAMINE qui a apporté son concours à l'ouverture des pistes dans ses bois ce qui nous facilitera la chasse pour la saison prochaine.

L'ACCA de Rouziers vous invite à son repas et sa tombola le 13 février 2011 à midi.



L'Amicale de Rouziers

L'année 2010 a été une année transitoire pour l'Amicale, après l'élection d'un nouveau bureau nous avons pu réinstaurer des animations au cœur du village. Grâce à une dizaine de bénévoles actifs, l'amicale a organisé un concours de belote au mois d'avril puis avec les beaux jours du mois de juillet le repas champêtre et le vide grenier ont rencontré un agréable succès. Puis dernièrement le thé dansant qui malgré le temps a accueilli une cinquantaine de personnes. Un don de 100 € a pu être versé au Téléthon.

Après une première année le bureau de l'Amicale tire un bilan positif sur le plan moral et financier. Mais il tient à signaler qu'il y a des gens qui se donnaient pour animer le village et essayer d'améliorer ces animations. Mais cela ne se fera pas sans l'aide des habitants. Nous comptons sur vous par votre présence aux manifestations, pour nous apporter éventuellement de nouvelles idées ou bien sûr pour votre aide. Vous serez les bienvenus au sein de l'Amicale.

Pour 2011 des manifestations sont déjà prévues :

- fin mars : le concours de belote
- Mi juillet : le repas champêtre, le vide grenier et peut être une nouveauté !!!!!
- Décembre : un thé dansant.

Les dates et les programmes définitifs vous seront communiqués prochainement.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année !!!!!



INFO PRATIQUES



Recyclage des textiles



Le Pays de Maurs : le recyclage des textiles, un nouveau service à la disposition des habitants du territoire **Depuis le 17 aout 2010**, trois nouvelles colonnes destinées à collecter les textiles, les jouets et les chaussures ont été implantées à la **déchèterie du Puech ainsi qu'aux points d'apport volontaire du Foirail du Vert à Maurs du garage communal de Saint-Etienne de Maurs.**

Ces colonnes, mises à disposition gracieusement par la société Le Relais, filiale d'Emmaüs, permettront de collecter les vêtements, le linge de maison, les jouets et les chaussures, en assez bon état de préférence. Toutes les affaires doivent être emballées dans des sacs en plastique et les chaussures devront obligatoirement être nouées par paires. En fonction de leur état, les affaires collectées seront réemployées ou recyclées en un isolant performant.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de Communes du Pays de Maurs au 04 71 46 77 08 ou consulter le site internet suivant : <http://www.lerelais.org/>

La Ligne Maurs-Aurillac

Le Conseil Général du Cantal vous permet toute l'année du lundi au vendredi de relier Maurs à Aurillac en 45 min pour 4.80 € le voyage ou 53 € par mois.

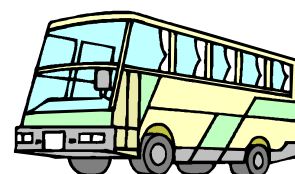
Votre employeur prend en charge 50% du montant de votre abonnement mensuel pour vous rendre sur votre lieu de travail.

Départ du car à 7h30 Place de l'Europe à Maurs – Départ d'Aurillac du car 17h30 Place du gravier.

Liste des différents points d'arrêt :

COMMUNE	POINT D'ARRET	HEURE DE DEPART	HEURE D'ARRIVEE
MAURS	Place de l'Europe	7h30	18h20
ST ETIENNE DE MAURS	Le bruel	7h32	18h15
QUEZAC	Côte de Quézac	7h35	18h12
ROUZIERS	Carrefour N122	7h40	18h07
CAYROLS	Carrefour Cayrols Le Rouget	7h45	18h02
ST MAMET LA SALVETAT	Office de Tourisme	7h50	17h55
AURILLAC	CMC	8h08	17h40
	Saint Joseph	8h10	17h35
	Place du Gravier	↓ 8h15	17h30

Le véhicule est accessible aux personnes à mobilité réduite.



L'affaire de



Introduction :

Le 5 juin 1901 Catherine L., 45 ans née à Parlan de Pierre et Catherine T., épouse de Pierre D. 37 ans se présente au Maire de Rouziers munie d'une procuration notariée revêtue de la signature de son mari et l'invita à venir à Coustalade en son domicile pour faire l'inventaire de son mobilier. Le magistrat municipal conçut des doutes sur l'authenticité de la signature apposée sur l'acte présenté et fit part de ses soupçons au parquet d'Aurillac.

Les faits :

L'information à laquelle il a été procédé a établi les faits suivants :

Dans les premiers jours de février 1888, Pierre D. qui habitait alors la commune de Polminhac épousait à Rouziers* Catherine L. déjà mère d'Eugénie, enfant naturelle et venait habiter Coustalade chez ses beaux-parents. Par contrat de mariage, ceux-ci donnèrent à leur fille en dot le quart de leurs biens par préciput et hors part. L'époux s'était constitué une dot de 300 francs qu'il avait remise à son beau-père.

Dès les premiers mois, la paix du ménage fût troublée par des querelles perpétuelles et cela malgré la naissance de Marguerite en 1889. Le mari d'un caractère doux mais peu intelligent recevait parfois des coups non seulement de sa femme mais aussi des parents de celle-ci. Aussi en 1891 à bout de patience, il quittait Coustalade où la vie lui était devenue impossible pour se louer comme domestique de ferme à Polminhac, son pays d'origine où il avait encore des parents et une petite propriété.

Pendant huit années il vécut ainsi, ne faisant chez sa femme qu'une courte visite annuelle motivée par le désir de voir sa fille qu'il emmène en toute légalité avec lui courant 1900.

Sa femme se lassa de cette situation, son père Pierre L. était décédé en 1896, elle restait seule avec sa mère et ne pouvait faute de l'autorisation maritale, administrer à son gré le petit bien laissé par son père. Ainsi elle tenta de reconquérir sa liberté en sollicitant le divorce. Elle n'y réussit point et le tribunal d'Aurillac par jugement de décembre 1898 la débouta de sa demande.

Pierre D. continua d'habiter Polminhac et fit à intervalles éloignés quelques apparitions à Coustalade jusqu'en mars 1900. A cette époque son beau-frère, Antoine L. né à Rouziers en 1870, las d'aller de place en place, vient s'établir avec sa mère et sa sœur.

Les deux beaux-frères ne semblèrent point tout d'abord vivre en mauvaise intelligence car Pierre D. cédant aux sollicitations de sa femme et de son beau-frère L. quitta Polminhac, vendit sa petite propriété et vint reprendre la vie commune dans les premiers jours de 1901 à Rouziers qui comptait alors 378 habitants. Il apporta une vache et une certaine somme d'argent issue de la vente.

Des scènes violentes ne tardèrent pas à se produire. Antoine L. poussé par sa sœur n'attendait que l'occasion favorable pour se débarrasser de son beau-frère et ne la laissa pas s'échapper lorsqu'elle se présenta.

Le 19 avril 1901 après le repas de midi, Catherine D. se rendit à la gare du Rouget pour retirer un paquet destiné à sa mère, Catherine T..

Cette dernière conduisit sa petite fille Marguerite dite aussi Marie âgée de 12 ans dans une terre située au-dessous et en contrebas de la maison.

Quant aux deux beaux-frères ils chargeaient dans la cour du fumier que les deux femmes devaient écarter sur ladite terre en contrebas de la maison. Trois voyages s'exécutèrent ainsi et les hommes remplissant ensemble une quatrième voiture lorsqu'Antoine L. profitant d'un moment où Pierre D. avait la tête baissée, saisit une hache déposée près du bûcher et lui en asséna un coup terrible sur la nuque. Le malheureux tomba pour ne plus se relever.



L'accusé prétend n'avoir frappé son beau-frère que parce que ce dernier au cours d'une querelle lui aurait donné un coup de bâton. Cette allégation sera démentie par le médecin expert qui affirmera que le coup a été porté avec une extrême violence en arrière et à gauche de la tête. Toute la partie postérieure et

inférieure du crane a été détachée. Une pareille blessure ne s'explique que si le défunt était penché vers le sol. Lors de l'inhumation le corps malgré tout conservé donna des indications aux enquêteurs, les habits n'étaient pas altérés et furent certifiés comme appartenant au disparu.

Son crime accompli, Antoine L. ne songea plus qu'à faire disparaître le cadavre et à écarter les soupçons de sa nièce. Sa mère et sa sœur étaient au courant du macabre projet qu'elles ont favorisé. Il s'empressa d'appeler sa mère. Celle-ci et l'enfant avaient entendu un cri, l'aïeule ordonna à Marie de ne pas la suivre, « le cri entendu n'était que celui d'une chèvre ». Après quelques temps dans la cour, la mère et le fils descendirent le char plein de fumier dans la parcelle comme si de rien d'anormal ne s'était passé. L'assassin se porte ensuite au-devant de sa sœur pour la prévenir et prendre les mesures nécessaires pour éviter les questions indiscrettes de la fillette et des voisins.

La nuit venue le frère et la sœur chargent le cadavre sur une brouette et quittent la maison jusqu'à 150 mètres de l'habitation auprès d'un réservoir préalablement vidé. Ils creusent dans le bassin un fossé où ils placent le corps sans vie de Pierre D.. Le recouvrant de terre et de lourdes pierres, ils remettent tout en place afin que l'eau reprenne son niveau le lendemain.

Cinq semaines après, tout danger paraît écarté. Personne ne s'inquiète de l'absence du malheureux Pierre D. que tous les voisins croient alors parti sans esprit de retour. La veuve veut administrer elle-même les biens. Elle en parle au maire qui lui demande une procuration notariée signée de son mari afin de procéder à l'inventaire.

Le 4 juin elle revint nantie de cette pièce. Une pareille facilité à se procurer la signature d'un mari dont elle disait ignorer l'adresse attira l'attention du maire Frédéric Lacombrade qui eut l'idée de comparer la signature de la procuration avec celle apposée sur l'acte de naissance de sa fille. Il s'aperçut qu'elles n'avaient aucune analogie. L'opinion publique s'émut, personne ne crut plus au départ de Pierre D. et l'on accusa la famille L. d'assassinat.

Jean Boussuges de Cayrols qui passait pour entretenir des relations avec l'épouse fût soupçonné d'avoir joué devant le notaire le rôle de mari. Interrogé sur les faits, il tenta d'abord de nier. Il dû reconnaître qu'il avait cédé aux sollicitations de Catherine D. et consenti à se rendre le premier juin devant maître Veyrines à Laroquebrou pour y donner sous un faux nom, une fausse signature moyennant la promesse d'une somme de 50 francs.

Catherine D. après avoir essayé de faire croire à une rencontre invraisemblable avec son mari avoue qu'elle avait bien sur les conseils de son frère engagé Jean Boussuges 52 ans, né à Parlan et domicilié à Cayrols à lui rendre ce service en lui promettant une somme d'argent et de l'épouser quand sa femme serait morte.

Les renseignements recueillis sur les accusés sont déplorables, Antoine L. avait déjà subi deux condamnations...

Epilogue :

.* Ce mariage ne figure pas sur les registres de notre commune.

Le jugement de cette affaire s'est déroulé au tribunal de Saint-Flour. Un dossier complet est consultable aux archives départementales du Cantal d'où sont tirées ces informations.

Jean Boussuges n'ira pas en prison.

Catherine T. pour complicité sera jugée et condamnée. Ensuite graciée, elle sera recueillie par Henriette F. dans le Tarn où elle décèdera, sa famille n'ayant pas voulu la recevoir.

Catherine L., veuve de Pierre D. sera condamnée à 20 ans de travaux forcés. Une demande de remise en liberté lui sera refusée en septembre 1912. Elle meurt à Montpellier en novembre 1912, elle a 56 ans.

Antoine L., condamné aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre aggravé avec préméditation meurt à Saint-Laurent de Maroni en Guyanne Française en septembre 1904 à l'âge de 34 ans.

L'exploitation de Coustalade sera ensuite louée puis abandonnée, elle se trouve sur le flan Est de notre commune juste à côté de Toursac, où se trouvait au XVII^{ème} siècle un atelier de verrerie. Aujourd'hui il ne reste pratiquement aucune trace de la maison, juste des fondations et un petit mur, il y a un bassin plus bas, est-ce la sépulture de l'infortuné Pierre dont l'acte de décès n'est transcrit sur les registres qu'en 1902 ?

En espérant que ce récit en tous points véridiques ait attiré votre curiosité...

La municipalité de Rouziers vous souhaite une bonne et heureuse année 2011



1^{er} rang de gauche à droite : MALROUX Raymond, LAFON Raymond, VIEYRES André, LACOMBE Jean, PRAT Maurice

2^{ème} rang de gauche à droite : PEUCH André, VERMANDE Lucienne, LONGPUECH Maire Louise, COR Maire Louise, GAZAL Noëlle, BAYLE Yvette, GAZAL Marcelle, LACOMBE Yvonne, GAZAL Roger

3^{ème} rang de gauche à droite : PUECH Eugénie, GAZAL Denise, LAFON Alice, PUECH Julia, BAYLE Jeanine, MURATET Lucette, GAZAL Marie-Thérèse, VERMEIL Marie-Louise, FAU Hélène, GAZAL Lucien

4^{ème} rang de gauche à droite : LIMOUSIN René, PRAT Noëlle, LAC Jeannette, BAYLE Maurice, LAFON Julia, GAZAL Julia, LAMONEYRIE Denis, FAU André, Mme SAVARIC née RAVANEL,

5^{ème} rang de gauche à droite : LIMOUSIN Marie, PRAT Roger, VERMEIL Roger, VIEYRES Marcel, LAGARRIGUE Roger